



Référentiels d'ostéopathie animale

Deuxième partie
Référentiel de compétences

Version 1.1
Janvier 2012



Préambule

L'ostéopathe animalier est un professionnel de la santé animale. A ce titre, il dispose d'un bagage de compétences qui lui permettent d'agir de la façon la plus appropriée et la plus efficace dans chacune des situations professionnelles qu'il rencontre, et pour chacune des espèces animales auxquelles il est confronté.

La compétence sera ici définie comme un « savoir-agir, fondé sur la mobilisation et l'utilisation efficaces d'un ensemble de ressources » (Tardif, 2006).

Ces ressources forment une combinaison de connaissances (les savoirs), d'aptitudes (les savoir-faire) et d'attitudes (les savoir-être) appropriées à la mise en place efficace d'une action dans une situation donnée.

L'approche utilisée pour réaliser ce référentiel, plutôt qu'une déclinaison par types de ressources, s'appuie sur le référentiel d'activités professionnelles de l'ostéopathe animalier. Assez logiquement cependant, les savoirs, les savoir-faire ou les savoir-être peuvent dominer selon les compétences considérées.

Les compétences qui en découlent sont au nombre de neuf :

1. S'intégrer efficacement dans le dispositif de santé animale
2. Mobiliser ses connaissances en biologie et en pathologie animales
3. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic ostéopathique
4. Concevoir et conduire un plan de traitement
5. Adapter ses pratiques professionnelles et améliorer la qualité de ses soins
6. Communiquer efficacement avec tous ses interlocuteurs
7. Assumer ses responsabilités et remplir ses devoirs professionnels
8. Gérer une entreprise et sa clientèle
9. Informer et former des professionnels et des étudiants

Sommaire



1. S'intégrer efficacement dans le dispositif de santé animale 7

2. Mobiliser ses connaissances en biologie et en pathologie animales 8

3. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic ostéopathique 9

4. Concevoir et conduire un plan de traitement 10



5. Adapter ses pratiques professionnelles et améliorer la qualité de ses soins 11

6. Communiquer efficacement avec tous ses interlocuteurs 12

7. Assumer ses responsabilités et remplir ses devoirs professionnels 13

8. Gérer une entreprise et sa clientèle 14



9. Informer et former des professionnels et des étudiants 15

Plan de formation 17

1. S'intégrer efficacement dans le dispositif de santé animale

L'ostéopathe animalier est un praticien de première intention. Il est capable d'établir un diagnostic ostéopathique et de traiter l'animal selon des méthodes reconnues en ostéopathie animale. Le cas échéant, il est également capable de référer et/ou de s'intégrer dans une équipe médicale.

Son travail modifie les conditions toniques, sympathiques, humorales, circulatoires et nerveuses. Il peut donc compléter le traitement de toute affection, ainsi que son suivi. Il n'y a donc pas d'exclusion *a priori* pour telle ou telle affection qu'il s'interdirait de traiter. Il est cependant capable de référer un animal dont l'affection le nécessite, et de ne pas aggraver son état.

Il développe donc les éléments de compétence suivants :

- 1.1 connaître les principes de traitement, ostéopathiques ou non, préconisés pour chaque affection, dans chaque espèce animale d'intérêt ;
- 1.2 établir dans chaque cas s'il doit ou non référer et s'il le doit, avec quelle urgence ;
- 1.3 orienter le propriétaire de l'animal vers le professionnel de santé le plus adapté ;
- 1.4 apprécier les techniques valides ou au contraire inutiles ou contre-indiquées en fonction de l'affection et de l'état de l'animal ;
- 1.5 s'abstenir de manipuler si c'est préférable ;
- 1.6 expliquer au propriétaire de l'animal sa décision de référer ;
- 1.7 présenter et discuter le cas avec l'équipe vétérinaire à qui il réfère le cas.

2. Mobiliser ses connaissances en biologie et pathologie animales

La compétence de l'ostéopathe animalier n'est réelle que s'il dispose d'un bagage scientifique large qui lui sert de cadre de référence. Son raisonnement lui permet alors d'y intégrer les informations recueillies pour chacun des cas qui lui sont présentés.

- 2.1. mémoriser et utiliser efficacement :
 - a. les sciences sur lesquelles reposent les activités de santé animale ;
 - b. les bases de biologie de l'animal sain ;
 - c. les principales méthodes d'élevage ;
 - d. les principes de prévention des maladies et de maintien des animaux ou de lots d'animaux en état de bien-être et de bonne santé tant physique que psychique ;

- 2.2. connaître et reconnaître, sans avoir lui même à s'en occuper, l'étiologie, la pathogénie, les signes cliniques, les lésions, l'épidémiologie, le diagnostic, le pronostic, les bases de traitement, de la prophylaxie et de la réglementation des principales maladies et troubles qui concernent les espèces habituellement rencontrées dans l'Union Européenne, notamment des maladies soumises à réglementation ;

- 2.3. connaître dans les grandes lignes, sans avoir à les prescrire lui même, les principes d'une utilisation responsable et raisonnée des médicaments, prenant en compte notamment les aspects liés à la santé publique ainsi qu'à l'environnement.

3. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic ostéopathique

L'une des compétences essentielles de l'ostéopathe animalier repose sur son aptitude à recueillir, hiérarchiser et effectuer la synthèse de données afin de lui permettre d'établir un diagnostic ostéopathique pertinent, le cas échéant de prendre la décision de référer le cas, ou de proposer un plan de traitement adapté.

- 3.1. conduire un entretien avec le propriétaire de l'animal afin de recueillir l'anamnèse et les commémoratifs du motif de consultation ;
- 3.2. identifier et hiérarchiser les données recueillies en tenant compte notamment de différents degrés de priorité et d'intérêt (animal, élevage, collectivité) ;
- 3.3. aborder et contenir un animal en toute sécurité pour l'animal et pour les intervenants (propriétaire, aides, lui-même), dans le respect des règles du bien-être animal et de l'éthique, et donner toutes les instructions pour se faire aider de façon efficace ;
- 3.4. réaliser un examen ostéopathique complet, et en enregistrer les signes identifiés ;
- 3.5. relier avec logique les informations recueillies, les comparer, les confronter à ses connaissances ou à son expérience ;
- 3.6. identifier les informations complémentaires nécessaires à la prise de décision (diagnostique, thérapeutique, expérimentale) ;
- 3.7. référer les éventuels examens complémentaires et discuter des résultats avec le praticien qui les a réalisés ;
- 3.8. établir un diagnostic de dysfonction ostéopathique et évaluer un pronostic ostéopathique argumenté, à l'exclusion de tout diagnostic de médecine vétérinaire classique pour lequel s'il a un doute il est tenu de référer à un vétérinaire ;
- 3.9. décider en fonction de l'urgence éventuelle, de critères réglementaires, scientifiques, éthiques, économiques et psychologiques, tout en identifiant les conséquences de ses propositions d'action ;
- 3.10. exprimer des réserves si nécessaire et proposer des choix thérapeutiques différents ;
- 3.11. évaluer, autant que de besoin, ses jugements et ses décisions ;
- 3.12. reconnaître ses limites de compétence et avoir recours, si nécessaire, à un conseil, une aide ou une assistance professionnelle.

4. Concevoir et conduire un plan de traitement

Un ostéopathe animalier est apte à choisir le traitement qui lui semble le plus approprié en fonction du diagnostic établi. Il maîtrise donc l'ensemble des techniques ostéopathiques courantes, qu'il est capable de mettre en œuvre efficacement

- 4.1. hiérarchiser et planifier les objectifs de traitement en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations ;
- 4.2. élaborer le plan de traitement ;
- 4.3. placer les animaux dans la position adéquate en fonction de la technique utilisée ;
- 4.4. mettre en œuvre les manipulations, les mobilisations et les techniques projetées, en respectant les règles de sécurité ;
- 4.5. évaluer la mise en œuvre du traitement ostéopathique sur l'animal, avec son propriétaire et identifier les adaptations éventuellement nécessaires ;
- 4.6. évaluer les divers stades de la douleur et référer si leur maîtrise est nécessaire ;
- 4.7. connaître les principes de la chirurgie courante pour pouvoir en discuter avec l'équipe médicale ;
- 4.8. dans les situations d'urgence, référer aux professionnels appropriés à la situation rencontrée après avoir fait, si nécessaire, les gestes de premier secours.

5. Adapter ses pratiques professionnelles et améliorer la qualité de ses soins

L'ostéopathe animalier est un praticien dont les pratiques et les techniques évoluent avec le temps et les acquis scientifiques. Il adhère donc à la nécessité d'une formation tout au long de la vie, et il est capable de recueillir, traiter et analyser des informations nouvelles avec pertinence.

- 5.1. connaître et utiliser efficacement les diverses sources d'information scientifique et technique pertinente, leurs avantages et leurs limites respectifs ;
- 5.2. effectuer une analyse critique des informations collectées ;
- 5.3. maîtriser une méthode de gestion de l'information, qu'elle soit documentaire ou statistique à l'aide d'outils adaptés ;
- 5.4. participer régulièrement, tout au long de sa carrière, à des actions de formation continue

6. Communiquer efficacement avec tous ses interlocuteurs

1. accueillir et écouter un propriétaire d'animal et prendre en compte sa demande, selon sa situation, son histoire et ses moyens ;
2. rechercher et instaurer un climat de confiance avec le propriétaire afin d'obtenir qualitativement et quantitativement les meilleures informations nécessaires aux soins ;
3. expliquer au propriétaire, en termes appropriés, l'état de son animal et le plan de traitement proposé, en structurant sa communication en fonction des points majeurs et en les justifiant ;
4. adapter l'action de communication aux situations difficiles ;
5. utiliser de façon appropriée les outils de communication écrite ou électronique ;
6. élaborer clairement des comptes rendus et synthèses, de manière satisfaisante pour ses pairs et compréhensible pour le public ;
7. être capable d'autocritique et participer à des séances d'échanges et de partage avec ses pairs ;
8. travailler avec efficacité dans une équipe ;
9. communiquer efficacement avec tous les acteurs reconnus de la santé animale ;
10. comprendre et utiliser la langue anglaise, tant à l'écrit qu'à l'oral afin de pouvoir échanger facilement en particulier, en situation professionnelle.

7. Assumer ses responsabilités et remplir ses devoirs

- 7.1. analyser et adapter sa pratique professionnelle en fonction de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique, en ayant conscience des conséquences que son activité peut avoir sur l'environnement et la société ;
- 7.2. appliquer les bonnes pratiques professionnelles et respecter le code de déontologie ;
- 7.3. respecter les lois, règlements y compris les réglementations professionnelles ;
- 7.4. avoir conscience des responsabilités éthiques de l'ostéopathe liées aux soins apportés à un animal, à toute autre démarche professionnelle ainsi qu'aux relations avec le client.

8. Gérer une entreprise et sa clientèle

Un ostéopathe animalier peut choisir un mode d'exercice professionnel libéral ou salarié, dans des entreprises de statut juridique et de taille variable.

- 8.1. mettre en place, tenir et actualiser les dossiers des clients ;
- 8.2. appliquer les bonnes pratiques de gestion d'un cabinet de groupe ou individuel ;
- 8.3. élaborer un budget prévisionnel ;
- 8.4. renseigner les documents comptables de l'entreprise ;
- 8.5. respecter les règles fiscales adaptées au statut juridique de l'entreprise ;
- 8.6. respecter la réglementation du travail ;
- 8.7. mettre en œuvre les différentes techniques de relation avec la clientèle et de suivi de la satisfaction des clients ;
- 8.8. respecter la réglementation en matière de protection animale ;
- 8.9. appliquer les principes généraux du management et de la détection et résolution de conflits.



9. Informer et former des professionnels et des étudiants

- 9.1. organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire, d'un collègue ou d'un employé dans l'entreprise ;
- 9.2. organiser et superviser l'apprentissage des étudiants en stage dans l'entreprise ;
- 9.3. évaluer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage définis par la structure de formation.

Plan de formation

Ce référentiel de compétences est constitué pour des futurs ostéopathes animaliers issus du baccalauréat. Il est constitué de quatre segments de contenus :

1. les bases de la biologie et de la santé animales (environ 120 ECTS)
2. l'ostéopathie générale (50 ECTS)
3. les données ostéopathiques propres à chaque espèce animale (40 ECTS)
4. la gestion de cas cliniques dans la structure de formation et en clientèle (90 ECTS)

Le titulaire du baccalauréat qui souhaite devenir ostéopathe animalier devra acquérir les 4 contenus en totalité soit 300 ECTS organisés en cinq ans d'études dans une structure agréée.

Le vétérinaire ou l'ostéopathe humain dûment reconnu qui souhaite devenir ostéopathe animalier doit acquérir, respectivement, les segments 2 et 3, ou le segment 3 et une partie du segment 4, ce qui correspond dans les deux cas à un volume d'activités d'environ 90 ECTS.

Référentiels d'ostéopathie animale

2. Référentiel de compétences

Ont participé à l'élaboration de référentiel de compétences en ostéopathie animale les groupes suivants :

- le groupe E.V.F. [écoles vétérinaires françaises]
- Oniris [Ecole nationale vétérinaire, agro-alimentaire et alimentaire Nantes Atlantique]
- le comité d'organisation et de formation du diplôme inter-écoles d'ostéopathie vétérinaire
- l'association VETOSTEO
- l'association des ostéopathes animaliers européens [O.A.E.]
- l'Union Fédérale des Ostéopathes de France [U.F.O.F.]

représentés par les personnes suivantes - par ordre alphabétique :

Gilles Botbol, *ostéopathe animalier [O.A.E.]*

Patrick Chêne, *docteur vétérinaire & Ostéopathe D.O., pratiquant l'ostéopathie animale*

Claire Douart, *docteur vétérinaire, maître de conférence en Anatomie Comparée à Oniris*

Amélie Gardelle, *ostéopathe animalier [O.A.E.]*

Marc Gogny, *docteur vétérinaire, professeur en Pharmacologie à Oniris*

Thierry Le Men, *ostéopathe D.O. pratiquant l'ostéopathie animale [U.F.O.F.]*

Anne Sophie Parot, *ostéopathe animalier [O.A.E.]*

La coordination et la mise en forme finale a été assurée par le Pr Marc Gogny.